AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2284
FR0000051070-FS1039

7 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 octobre 2016, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir directement et indirectement franchi en hausse, le 3 octobre 2016, par suite d'une acquisition d'actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM hors marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM et détenir 10 141 426 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM[1] représentant autant de de droits de vote, soit 5,19% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	8 335 192	4,27	8 335 192	4,20
UBS Switzerland AG	1 806 030	0,92	1 806 030	0,91
UBS Securities LLC	204	0,0001	204	0,0001
Total UBS Group AG	**10 141 426**	**5,19**	**10 141 426**	**5,11**

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 8 641 978 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 1 faculté de rappel des actions faisant l'objet d'un prêt de titres portant sur 326 187 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM, exerçable à tout moment ; et

- 1 faculté de rappel des actions détenues à titre de collatéral portant sur 8 886 904 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM, exerçable à tout moment.

———

[1] Dont 8 641 978 actions assimilées au titre de l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce.
[2] Sur la base d'un capital composé de 195 340 313 actions représentant 198 647 196 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.